

L'an deux mil dix-sept, le vingt mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le neuf mars deux mil dix-sept, se sont réunis à la salle des fêtes d'Argent sur Sauldre, sous la présidence de Madame Laurence RENIER

Séance du lundi 3 juillet 2017 Délibération n° 2017-07-41

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Conseillers titulaires : 28 – Mesdames Anne CASSIER, Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Annette BUREAU, Marie-France DORISON, Ariane CHESTIER, Denise SOULAT, Sylvie GIBOINT

Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Lionel POINTARD, Ulrich BAUDIN, Xavier TABOURNEL, Hugues DUBOIN, David DALLOIS, Daniel GAUTIER, Joël COULON, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT, Lucien RAFFESTIN,

Conseillers titulaires absents : 8 - Mesdames Martine MALLET et Claudine RUZE, Messieurs Jean-Pierre ROUARD, Pascal MARGERIN, Jean-Pierre ENGUERRAND, Béraud De VOGÛE et Hervé De POMYERS

Conseiller suppléant : 0

Pouvoirs : 2 – Monsieur Jean-Pierre ROUARD donne pouvoir à Madame Marie-France DORISON, Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND donne pouvoir à Madame Ariane CHESTIER

Secrétaire de Séance : Anne CASSIER

Arrivée de Monsieur Xavier TABOURNEL avant la mise au vote de cette délibération

Objet : FINANCES : Délibération 2017-07-41 visant à acter le plan de financement révisé du projet de viabilisation de la zone « Le Champ des Tailles » à Aubigny sur Nère

Vu le Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article V- L5214-16 du CGCT portant sur les fonds de concours,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-02-04 en date du 13 février 2017 visant à acter, le principe du projet de viabilisation de la zone « Le Champ des Tailles » à Aubigny sur Nère, le plan de financement et les demandes de subventions.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-03-12 en date du 20 mars 2017 visant à acter le plan de financement révisé du projet de viabilisation de la zone « Le Champ des Tailles » à Aubigny sur Nère

Vu l'avis favorable de la commission Marchés Public du 27 juin 2017

Considérant que le chiffrage du projet a évolué, suite à la commission Marchés Publics du 27 juin 2017 la présidente propose d'adopter le nouveau plan de financement présenté ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel viabilisation de la zone « Le Champ des Tailles » à Aubigny sur Nère				
Dépenses		Recettes		
Natures	Montants € HT	Natures	Montants € HT	Parts %
Travaux de viabilisation	508 071.36	DETR	254 413.88	40 %
Bassin de rétention		REGION	34 981.91	5.5 %
Dévoisement du chemin vert				
Branchement eaux usées	1 705.71	Département	63 603.47	10 %
Branchement eau potable	1 755.50			
Poteau incendie	2 015.00			
Réseau électrique	47 437.89	Aubigny Fond Concours	140 500.07	22.09 %
Branchement gaz	2 155.00			
Réseau télécommunication	7 822.00	Participation intercommunale	142 535.38	22.41 %
Eclairage	19 779.85			
SPS	1 350.00			
Raccordement réseau AEP	3 942.40	Total	636 034.71	100 %
Imprévus	40 000.00			
Total	636 034.71			

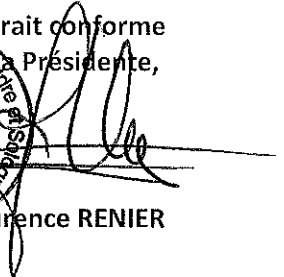
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 30, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté

DECIDE

Article 1^{er} : D'ADOPTER le nouveau plan de financement présenté ci-dessus,

Article 2 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-préfecture de Vierzon le 05/07/2017
Et
Publication ou Notification du 05/07/2017

Pour extrait conforme
de la Présidente,

Laurence RENIER

